

# Amendement

N° 280



Conseil régional

Groupe **FRONT DE GAUCHE**

Parti communiste Français et République & Socialisme

## CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

### Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – dispositions relatives aux charges

#### **Annexe 16 – Développement économique et innovation (CR 2020-916)**

##### **Fonctionnement**

Chapitre 939 – Action économique

91 – Interventions économiques transversales

HP91-006- Développement économique des territoires

#### **Amendement :**

Une nouvelle action est créée, intitulée « Etats généraux de la relocalisation de l'industrie et des emplois en Ile-de-France », et dotée de 0,015 M€ en AE et de 0,015 M€ en CP.

Cet amendement est financé par un redéploiement des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

#### **Exposé des motifs :**

#### **POUR RÉPONDRE À LA CRISE ET BÂTIR UNE ÉCONOMIE PLUS SOLIDAIRE ET DURABLE : LANCER DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA RELOCALISATION DES INDUSTRIES ET DES EMPLOIS EN ILE-DE-FRANCE**

Depuis plusieurs années, l'enjeu de la relocalisation des industries sur nos territoires s'impose de plus en plus fortement. Paradoxalement, dans le même temps, nombre de grandes entreprises poursuivent les destructions d'emplois en délocalisant, ceci avec le consentement de gouvernements qui continuent à leur accorder d'importantes aides publiques.

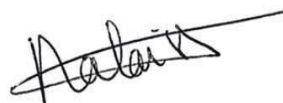
A l'heure notre tissu économique est particulièrement affecté par les effets de la crise sanitaire, et où la situation sociale de nos concitoyens se fragilise, ces pratiques ne peuvent plus être acceptées.

Ces derniers mois, l'idée de relocalisation est revenue au cœur des débats, y compris à la Région Ile-de-France. Toutefois, si une ligne dédiée à « l'aide à la relocalisation – Covid 19 » a été créée dans le budget régional du développement économique, une réflexion de fond sur cet enjeu fait encore défaut. Le lancement improvisé d'une ligne budgétaire *ad hoc* est en effet insuffisant pour créer, planifier, mettre en place sur le long terme une véritable stratégie de relocalisation de l'industrie et des emplois en Ile-de-France.

Il faut pour cela un travail approfondi d'évaluation et de prospective sur les types d'activités et de production concernés. Un travail qui n'envisage pas simplement les relocalisations comme le « rapatriement » de quelques rares activités spécifiques sous la coupe de grands groupes, mais qui s'inscrit davantage dans une perspective de transformation sociale et écologique, de réduction des flux de capitaux et de marchandises, et de solidarité avec les populations de la planète qui doivent pouvoir s'affranchir des dépendances aux marchés internationaux. Un travail qui réfléchisse ainsi à une relocalisation réalisée non pas à des fins de « souveraineté économique » ou « d'autonomie stratégique », mais qui prenne aussi en compte l'urgence de créer des emplois ici sans en détruire ailleurs, et de réduire les impacts écologiques de chaînes d'approvisionnement économiques devenues insoutenables.

Il est urgent que notre collectivité se saisisse de ces enjeux, tout en contribuant à la réflexion publique, pour bâtir une telle stratégie de la relocalisation. C'est pourquoi il est proposé, par cet amendement, l'organisation dès le premier trimestre 2021, d'Etat généraux de la relocalisation de l'industrie et des emplois en Ile-de-France. Ces Etats généraux pourront mobiliser les réflexions et les expertises d'acteurs compétents les plus divers : chercheurs, représentants d'organisations syndicales, des chambres de commerce et d'industrie, acteurs associatifs et notamment de l'ESS, élu-e-s locaux...

**Céline MALAISÉ**  
Présidente de groupe

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Malaisé', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – dispositions relatives aux charges

**Annexe 16 – Développement économique et innovation (CR 2019-916)**

**Investissement**

Chapitre 909 – Action économique

94 – Industrie, artisanat, commerce et autres services

Soutien à l'industrie et autres services

**Amendement :**

Dans le programme « Soutien à l'industrie et autres services » :

- Les montants proposés au BP 2021 pour l'action « PM'up industrie » sont augmentés de 20 M€ supplémentaires en AP et de 20 M€ supplémentaires en CP.
- Les montants proposés au BP 2021 pour l'action « PM'up ESS » sont augmentés de 20 M€ supplémentaires en AP et de 20 M€ supplémentaires en CP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

**Exposé des motifs :**

**FACE À LA CRISE : AIDER DAVANTAGE LES PETITES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET CELLES DE L'ESS**

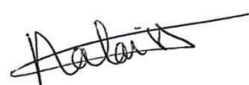
L'exécutif a fait le choix l'an passé de distinguer, dans l'action régionale PM'up, les dispositifs PM'up industrie et PM'up ESS.

Cette distinction traduit, dans le cadre du budget régional, une volonté de l'exécutif de réduire à la portion congrue le soutien de notre collectivité aux petites industries locales et aux entreprises de l'économie sociale et solidaire. L'exécutif régional avait notamment pris en 2018 l'engagement de réserver 10% des aides économiques à l'ESS : avec la réduction à 1,3 million d'euros de crédits de paiement le budget de PM'up ESS, la Région se trouve en dessous de ses engagements.

Ceci alors que les petites PME-PMI industrielles, tout comme les SCOP ou les SCIC, qui sont des acteurs fondamentaux pour le dynamisme économique des territoires d'Île-de-France, ont besoin d'un soutien particulièrement renforcé dans le contexte de crise économique et sociale actuel.

Ces choix sont peu compréhensibles, c'est pourquoi le présent amendement vise à renforcer notablement le soutien à ces catégories d'entreprises.

**Céline MALAISE**  
Présidente de groupe



**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – dispositions relatives aux charges

**Annexe 16 – Développement économique et innovation (CR 2020-916)**

**Investissement**

Chapitre 909 – Action économique

92 – Recherche et innovation

Programme HP 92-005 – Soutien aux pôles de compétitivité

**Amendement :**

Dans le Programme « Soutien aux pôles de compétitivité », la ligne « Soutien aux projets de R&D des entreprises à fort potentiel économique » est supprimée, et deux lignes distinctes sont rétablies, intitulées respectivement « Soutien à la partie publique des pôles » et « Soutien à la partie privée des pôles ». Les montants proposés au BP 2021 sur ces lignes sont fixés ainsi :

- 10M€ en autorisations de programme et 8,317M€ en crédits de paiement sur la ligne « Soutien à la partie publique des pôles »,
- 10M€ en autorisations de programme et 8,317M€ en crédits de paiement sur la ligne « Soutien à la partie privée des pôles ».

Cet amendement de redéploiement ne nécessite pas de gage.

**Exposé des motifs :**

**ÉTABLIR LA TRANSPARENCE DANS LE SOUTIEN AUX ACTEURS DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ**

Historiquement, le soutien régional aux pôles de compétitivité distinguait deux actions distinctes, l'une en direction de la partie privée des pôles, l'autre en direction de la partie publique.

Cette distinction permettait une plus grande lisibilité, et par là une plus grande transparence quant au fléchage des moyens financiers régionaux.

Le choix opéré par l'exécutif régional de fusion de ces deux lignes au profit d'une seule action à destination des « entreprises à fort potentiel économique » pose aujourd'hui question quant au soutien régional à certains acteurs essentiels de l'innovation. Les structures constituant la partie publique, notamment, ne peuvent être négligées. Cet enjeu est d'autant plus important que l'opacité entourant l'usage des aides publiques à la recherche privée - notamment celles opérées dans le cadre du Crédit impôt recherche - fait l'objet de critiques récurrentes et parfaitement justifiées de la part des acteurs de la recherche publique.

C'est pourquoi il est proposé ici de rétablir la distinction entre soutien à la partie privée et soutien à la partie publique des pôles de compétitivité.

**Céline MALAISÉ**  
Présidente de groupe



**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – dispositions relatives aux charges

**Annexe 16 – Développement économique et innovation (CR 2020-916)**

**Fonctionnement**

Chapitre 939 – Action économique

91 – Interventions économiques transversales

Programme HP 91-003 – Économie sociale et solidaire

**Amendement :**

**Au Programme « Économie sociale et solidaire », les montants proposés au BP 2021 sur l'action « Soutien à l'économie sociale et solidaire » sont augmentés de 2,5 M€ supplémentaires en autorisations d'engagement et de 2 M€ supplémentaires en crédits de paiement.**

Cet amendement est financé par un redéploiement des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

**Exposé des motifs :**

**POUR UNE RÉGION PLUS SOLIDAIRE FACE À LA CRISE : CONTRIBUER DAVANTAGE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ESS**

Il est fondamental que la Région Ile-de-France s'engage davantage dans son soutien au développement de l'économie sociale et solidaire.

Cet effort indispensable de notre collectivité doit permettre de répondre à deux enjeux : d'une part, de façon générale, à la nécessité de réorienter l'économie régionale vers un modèle plus durable, plus juste et plus solidaire, profitable aux salarié-e-s et aux territoires. D'autre part, en lien avec ces perspectives, il répond à la nécessité d'agir face à la crise économique et sociale actuelle, par la création d'emplois non délocalisables, socialement utiles, liés à des activités répondant aux besoins des populations locales.

La politique de soutien aux acteurs de l'ESS doit donc être renforcée par des moyens financiers plus ambitieux dans le budget régional, en investissement comme en fonctionnement.

Il est notamment dommageable qu'actuellement les acteurs majeurs de l'ESS en Ile-de-France soient si peu soutenus par la Région, notamment l'URSCOP ou la CRESS qui doit être renforcée pour continuer l'action de développement de l'ESS. De même, en matière de petite industrie locale à forte dimension sociale et écologique, des acteurs comme les réseaux de fablabs associatifs doivent être davantage soutenus.

Pour ces raisons, le présent amendement propose que le budget de fonctionnement prévu en 2021 pour le soutien régional à l'ESS soit plus conséquent.

**Céline MALAISE**  
Présidente de groupe



**Conseil régional**

Groupe Front de Gauche  
Groupe Ensemble, l'Île-de-France  
Groupe Alternative Écologiste et Sociale  
Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France

**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – dispositions relatives aux charges

**Annexe 16 – Développement économique et innovation (CR 2020-916)**

**Investissement**

Chapitre 909 – Action économique

94 – Industrie, artisanat, commerce et autres services

HP94-004 - Back'up

Back'up

**Amendement :**

Les montants proposés au BP 2021 sur l'action sont augmentés de 5 M€ en AP et de 5 M€ en CP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

**Exposé des motifs :**

**SOUTENIR RÉELLEMENT LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS**

La crise sanitaire de la Covid 19 affecte aujourd'hui lourdement l'économie internationale. En France, selon les prévisions de l'INSEE, la pandémie ôterait environ une dizaine de points de PIB annuel en 2020. En termes d'emplois, plus de 700 000 emplois salariés ont été perdus au premier semestre de l'année. Le taux de chômage devrait atteindre près de 9,5 % de la population active fin décembre. La région capitale a perdu en six mois le double de tous les emplois créés sur l'année 2019. Et les perspectives pour la fin de l'année restent pessimistes. En trois mois, au deuxième trimestre 2020, l'économie francilienne a perdu 78 000 emplois, selon le directeur adjoint de l'Insee IDF. Auxquels il faut ajouter les 100 000 emplois perdus au 1er trimestre.

L'exécutif régional propose pour le budget 2021, comme en 2020, de n'attribuer aucun moyen en crédits paiement au dispositif Back'up, destiné à aider les entreprises en difficulté. Les moyens généraux alloués à ce dispositif en autorisations de paiement sont par ailleurs demeurés très faibles ces dernières années.

La non mobilisation d'un tel dispositif est peu compréhensible dans la mesure où, d'une part le nombre d'entreprises en difficulté est resté élevé ces dernières années, et d'autre part parce qu'un nombre important d'entreprises franciliennes sont actuellement touchées de plein fouet par les conséquences économiques de la crise sanitaire.

Si des moyens ont été mobilisés sur d'autres lignes budgétaires, il apparaît plus opportun dans ce contexte de miser sur la complémentarité des dispositifs, que de supprimer certains d'entre eux.

Il convient donc, d'une part, de doter cette ligne budgétaire de façon adéquate, et d'autre part d'engager un travail beaucoup plus volontariste de la Région pour donner, dans ce contexte économique difficile, toute son efficacité à ce dispositif, au plus près des besoins des territoires et de leurs acteurs économiques.

**Céline MALAISE**



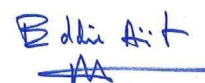
**Maxime des GAYETS**



**Ghislaine SENÉE**



**Eddie AÏT**



**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – dispositions relatives aux charges

**Annexe 16 – Développement économique et innovation (CR 2020-916)**

**Investissement**

Chapitre 909 – Action économique

91 – Interventions économiques transversales

Programme HP 91-003 – Economie sociale et solidaire

Soutien à l'économie sociale et solidaire

**Amendement :**

**Au Programme « Économie sociale et solidaire », les montants proposés au BP 2021 sur l'action « Soutien à l'économie sociale et solidaire » sont augmentés de 2 M€ supplémentaires en autorisations d'engagement et de 2 M€ supplémentaires en crédits de paiement.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

**Exposé des motifs :**

**POUR UNE RÉGION PLUS SOLIDAIRE FACE À LA CRISE : CONTRIBUER D'AVANTAGE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ESS**

Il est fondamental que la Région Ile-de-France s'engage davantage dans son soutien au développement de l'économie sociale et solidaire.

Cet effort indispensable de notre collectivité doit permettre de répondre à deux enjeux : d'une part, de façon générale, à la nécessité de réorienter l'économie régionale vers un modèle plus durable, plus juste et plus solidaire, profitable aux salarié-e-s et aux territoires. D'autre part, en lien avec ces perspectives, il répond à la nécessité d'agir face à la crise économique et sociale actuelle, par la création d'emplois non délocalisables, socialement utiles, liés à des activités répondant aux besoins des populations locales.

La politique de soutien aux acteurs de l'ESS doit donc être renforcée par des moyens financiers plus ambitieux dans le budget régional, en investissement comme en fonctionnement.

Il est notamment dommageable qu'actuellement les acteurs majeurs de l'ESS en Ile-de-France soient si peu soutenus par la Région, notamment l'URSCOP ou la CRESS qui doit être renforcée pour continuer l'action de développement de l'ESS. De même, en matière de petite industrie locale à forte dimension sociale et écologique, des acteurs comme les réseaux de fablabs associatifs doivent être davantage soutenus.

Pour ces raisons, le présent amendement propose que le budget d'investissement prévu en 2021 pour le soutien régional à l'ESS soit plus conséquent.

**Céline MALAISE**  
Présidente de groupe



**Conseil régional**  
Groupe Front de Gauche  
Groupe Ensemble, l'Île-de-France  
Groupe Alternative Écologiste et Sociale  
Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France

**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – dispositions relatives aux charges  
**Annexe 16 – Développement économique et innovation (CR 2020-916)**  
**Investissement**  
Chapitre 909 – Action économique  
94 – Industrie, artisanat, commerce et autres services  
Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art  
TP'up

**Amendement :**

Les montants proposés au BP 2021 sur l'action TP'up sont augmentés de 2 M€ en AP et de 4 M€ en CP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

**Exposé des motifs :**

**FACE À LA CRISE : UN SOUTIEN RÉGIONAL PLUS EFFICACE À L'ARTISANAT ET AU COMMERCE**

L'exécutif régional propose pour le BP 2021 une hausse modérée des moyens sur le dispositif TP'up en fonctionnement. Cette faible hausse ne compense que très peu les baisses qu'a connu ce dispositif depuis 2016. Ceci est encore plus vrai au regard en particulier du contexte de crise actuel.

Dans la mesure où ce dispositif vise à aider des acteurs économiques particulièrement fragilisés ces derniers mois, et dont le rôle reste majeur dans la vie des territoires, il convient donc de rehausser ce budget de façon adéquate. Cette hausse doit s'accompagner en parallèle d'un travail plus volontariste et proactif de la Région pour diffuser ces aides au plus près des besoins des territoires et de leurs acteurs économiques.

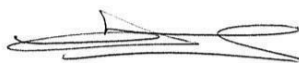
**Céline MALAÏSÉ**



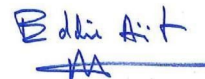
**Maxime des GAYETS**



**Ghislaine SENÉE**



**Eddie AÏT**





**Conseil régional**

Groupe Front de Gauche

Groupe Ensemble, l'Île-de-France

Groupe Alternative Écologiste et Sociale

Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France

**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 16 – Développement économique et innovation (CR 2019-916)

**Fonctionnement**

939 - Action économique

94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services

HP94-002 - Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art

TP'up

**Amendement :**

**Les montants proposés au BP 2021 sur l'action « TP'up » sont augmentés de 1,5 M€ supplémentaires en autorisations d'engagement et de 1,5 M€ supplémentaires en crédits de paiement.**

Cet amendement est financé par un redéploiement des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

**Exposé des motifs :**

**FACE À LA CRISE : UN SOUTIEN RÉGIONAL PLUS EFFICACE À L'ARTISANAT ET AU  
COMMERCE**

L'exécutif régional propose pour le BP 2021 une hausse modérée des moyens sur le dispositif TP'up en fonctionnement. Cette faible hausse ne compense que très peu les baisses qu'a connu ce dispositif depuis 2016. Ceci est encore plus vrai au regard en particulier du contexte de crise actuel.

Dans la mesure où ce dispositif vise à aider des acteurs économiques particulièrement fragilisés ces derniers mois, et dont le rôle reste majeur dans la vie des territoires, il convient donc de rehausser ce budget de façon adéquate. Cette hausse doit s'accompagner en parallèle d'un travail plus volontariste et proactif de la Région pour diffuser ces aides au plus près des besoins des territoires et de leurs acteurs économiques.

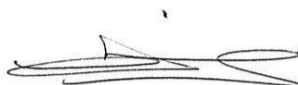
**Céline MALAÏSÉ**



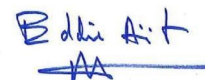
**Maxime des GAYETS**



**Ghislaine SENÉE**



**Eddie AÏT**



**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – dispositions relatives aux charges

**Annexe 16 – Développement économique et innovation (CR 2020-916)**

**Investissement**

Chapitre 905 – Aménagement des territoires

56 – Technologies de l'information et de la communication

Programme HP 56-001 – Aide au développement du territoire numérique

Tiers lieux

**Amendement :**

L'intitulé de l'action de « Tiers lieux », est complété de la façon suivante : « Tiers lieux en Ile-de-France (hors projets portés par les grands groupes) ».

Le budget proposé au BP 2021 pour cette ligne est augmenté, et porté à 3 M€ en AP et de 2,5 M€ en CP, par le redéploiement :

- d'une part de l'ensemble des moyens prévus pour l'action « Espaces de travail collaboratif » en « Aménagement et équipement de l'espace rural » dans le secteur Agriculture et ruralité, soit 1,9 M€ en AP et 1 M€ en CP,
- d'autre part de 0,6 M€ en AP et 0,896 M€ en CP prélevés sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

**Exposé des motifs :**

**SOUTENIR LES TIERS LIEUX DE FAÇON PLUS EFFICACE ET MIEUX CIBLÉE**

Les tiers lieux ou espaces collaboratifs sont des outils utiles pour développer et soutenir l'activité économique sur nos territoires. Le rôle de ces espaces est d'autant plus important avec les effets de la crise sanitaire actuelle, qui a pour effet le développement du travail à distance, et ce probablement de façon durable. Il convient cependant de s'interroger :

- d'une part sur la répartition territoriale des moyens alloués à ces projets,
- d'autre part sur la nature des porteurs de projets pouvant bénéficier d'aides régionales en ce domaine.

En effet, alors que des moyens conséquents ont été mobilisés ces dernières années par l'exécutif régional, sans être toujours pleinement consommés, pour les espaces collaboratifs sur les territoires ruraux, on ne peut négliger l'aide aux nombreux projets sur les territoires de zones denses, Paris et petite couronne.

C'est donc vers une telle appréhension des besoins territoriaux qu'il convient de réorienter le soutien régional aux tiers-lieux, avec des moyens renforcés qui doivent être réservés aux projets locaux, de préférence associatifs (et non, comme cela a pu être le cas ces dernières années, à des projets portés par de grands groupes comme La Poste ou la SNCF qui, dans les logiques de privatisations actuelles, se préoccupent de moins en moins de leurs missions de service public en supprimant des points d'accueil, dans un mépris total des usagers et de leurs salariés).

C'est pourquoi il est proposé ici, pour une répartition territoriale plus réaliste, plus efficace et équitable des moyens destinés aux tiers lieux et espaces collaboratifs, de rassembler les budgets nécessaires dans une seule et unique ligne, au sein de l'annexe Développement économique et innovation.

Dans ces perspectives, les moyens alloués à cette action doivent également être réévalués.

Tel est l'objectif de cet amendement

**Céline MALAISÉ**  
Présidente de groupe

